

REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 20 juillet 2006

N° 01.34 PROGRAMME CONCERTATION AGRICOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Région pour 2006,

Vu le règlement général des interventions de la Région,

Vu le rapport N° 01.34 soumis au vote de l'assemblée,

Considérant,

Plusieurs grandes organisations professionnelles du secteur agricole et agro-alimentaire sollicitent l'appui financier de la Région pour conforter leurs actions d'animation et de développement des filières et du territoire.

La filière « agriculture biologique » fait l'objet d'une proposition spécifique car elle constitue l'une des priorités de la politique agricole régionale.

↳ **Soutien au secteur coopératif : Fédération Régionale de la Coopération Agricole (FRCA)**

En marge des actions financées par ailleurs au titre du Contrat de Filière Agro-Alimentaire, la FRCA présente en 2006 un programme d'actions en quatre grandes orientations :

- La coordination du réseau coopératif : définition des axes stratégiques d'évolution pour un meilleur positionnement des coopératives sur le marché. La FRCA participe ainsi à l'accompagnement de la nécessaire restructuration du secteur viticole.

- La révision et l'économie des filières : il s'agit notamment de conforter la sécurité économique et juridique des entreprises coopératives, d'accompagner plus particulièrement le secteur oléicole et de développer l'outil Coopertise.

- L'innovation et le soutien des démarches de qualité : mutualisation de la veille réglementaire et de l'information, travail en réseau au niveau régional sur la qualité alimentaire, soutien au développement des démarches de développement durable qui intègrent la qualité, l'environnement et l'agriculture raisonnée, développement de l'outil Agriconfiance.

- La « vie coopérative » : amélioration de la gouvernance au sein des coopératives au travers de différents outils (charte du réseau coopératif, bilan sociétal...), liens coopération/recherche...

La Région pourrait apporter une aide d'un montant de 67 496 € à la FRCA, conformément au tableau présenté en annexe I, afin de lui permettre de réaliser son programme d'actions 2006 d'un coût total éligible de 99 192 € TTC présenté en annexe IV.

↳ **Structuration de la Fédération Régionale des CIVAM et programme d'actions 2006**

Dans un souci de cohérence avec les nouvelles orientations arrêtées par le Conseil Régional en matière d'agriculture et de ruralité, la Fédération Régionale des CIVAM (FRCIVAM) présente un programme d'actions consolidé en partenariat avec les CIVAM départementaux.

Ce programme intègre notamment l'opération « Manger bio » réalisée par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard. Mais afin de rendre plus lisibles les actions en faveur de la filière Bio, cette action sera présentée dans le cadre plus global des opérations de soutien à l'agriculture biologique.

Le programme d'actions de la FRCIVAM comporte donc deux principaux axes :

- la coordination des différentes actions inscrites dans le projet global de valorisation des productions agricoles de qualité, qui se traduit par la mise en œuvre d'une promotion ciblée et par l'accompagnement de dynamiques agrotouristiques.

- le rôle des femmes dans la création d'activités en milieu rural : cette action vise à soutenir la création d'activités pour les femmes de conchyliculteurs dans le Bassin de Thau (poursuite d'une action commencée en 2005) ou de conjointes d'agriculteurs en milieu rural. Le statut de conjointe collaboratrice et l'appui à la valorisation des productions locales constituent les objectifs prioritaires à atteindre dans le cadre de cette démarche.

Pour permettre d'une part la coordination de la mise en œuvre de ces différentes actions par la FR CIVAM et d'autre part, pour appuyer les actions à caractère expérimental engagées par les CIVAM départementaux, il conviendrait d'attribuer une subvention globale de 41 200 € à ces différentes structures conformément à l'annexe I, pour réaliser ce programme d'un montant global de 114 050 € TTC tel que présenté en annexe V.

↳ **Chambre Régionale d'Agriculture : programme d'actions 2006**

La Chambre Régionale d'Agriculture présente cette année un programme d'actions en plusieurs axes :

- Coordination régionale et expérimentation en productions végétales : poursuite des actions d'expérimentations et de collecte de références en productions végétales,

- Développement de l'agriculture durable : notamment actions de prévention des pollutions liées aux produits phytosanitaires,
- Adaptation des filières au marché comportant notamment le suivi du programme de Reconversion Qualitative du Vignoble,
- Développement des compétences professionnelles par la formation,

- Diffusion et communication de références techniques par l'édition de brochures techniques,
- Réflexions et actions sur le thème « agriculture et territoires péri-urbains »,
- Animation et actions en matière d'hydraulique et de gestion de l'eau.

L'ensemble de ces actions représente un coût total éligible de 332 521 € TTC sur lequel la Région pourrait intervenir à hauteur de 133 800 € sur le budget de contractualisation avec les grandes structures partenaires conformément à l'annexe I.

Cette année, la Chambre Régionale se lance également dans la restructuration et l'animation du réseau Bienvenue à la Ferme en Languedoc-Roussillon. Ce réseau a pour mission de développer le tourisme rural par l'accueil du public dans les exploitations et la vente de leurs productions. Il s'agit cette année d'organiser le réseau au niveau régional et de développer les actions de promotion et notamment la signalétique des exploitations membres du réseau. Ces actions devront s'inscrire en cohérence avec la dynamique de promotion des produits agricoles et agro-alimentaires initiée par la Région. La structuration et la promotion du réseau représenteront cette année un coût total de 121 809 € pour lequel la Région pourrait intervenir à hauteur de 84 000 € en première année sur son budget de promotion des produits agricoles et agro-alimentaires, conformément à l'annexe II.

La Région apporterait ainsi à la Chambre régionale d'Agriculture pour ces deux volets du programme d'actions 2006 une subvention globale de 217 800 € sur un montant total éligible de 454 330 € TTC conformément au programme présenté en annexe VI.

↳ **Accompagnement de la filière agriculture biologique**

Promotion et développement de l'Agriculture biologique (FRAB)

Le soutien et l'appui au développement de l'agriculture biologique constituent une des priorités retenues dans la nouvelle politique agricole adoptée par le Conseil Régional. L'accroissement régulier de la demande en produits alimentaires ou agroalimentaires biologiques est le moteur d'un développement de ce mode de production dans la région, avec des conséquences positives prévisibles sur la création de valeur ajoutée, de développement de l'emploi direct ou indirect dans cette filière de qualité et de préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le développement de la filière biologique régionale est une action retenue au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

Dans une approche globale de la filière biologique, la FRAB a conçu un programme d'actions qui se décline, pour l'année 2006, autour de deux axes prioritaires :

→ L'adaptation de la filière biologique à son environnement, par le soutien à la mise en place d'une démarche de vente directe des productions biologiques régionales, ainsi que la constitution d'une veille économique spécifiquement dédiée à l'agriculture biologique qui doit servir d'outil dans les stratégies des unités économiques régionales.

De plus, la FRAB s'engagera également en 2006 dans la diffusion au niveau régional de l'opération « Manger Bio » par la recherche de partenaires et la structuration de l'offre de produits biologiques à l'échelle régionale.

Afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions d'un coût total éligible de 177 000 € TTC tel que présenté en annexe VII, il conviendrait d'attribuer à la FRAB une subvention de 104 450 € conformément à l'annexe I.

→ La promotion de la filière biologique qui s'appuie sur des actions d'accompagnement et de soutien dans le cadre de manifestations locales ou, par l'intermédiaire de Septimanie Export, d'un appui à l'export des productions régionales labellisées. Dans ce même cadre, l'identification des productions régionales biologiques et des exploitations agricoles labellisées est également retenue. Il conviendrait d'attribuer à la FRAB pour la réalisation de ce volet promotion une subvention de 143 300 € sur un coût total de 220 000 € TTC conformément à l'annexe II.

La Région apporterait ainsi à la FRAB une subvention globale d'un montant de 247 750 € sur un montant total de 397 000 € TTC.

Promotion et développement de l'Agriculture Biologique en restauration collective

Soutenir la filière « bio » c'est aussi développer la consommation de produits biologiques particulièrement ceux qui sont produits en Languedoc-Roussillon. L'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique s'inscrit plus largement dans un double enjeu de santé humaine et de préservation de l'environnement.

La sensibilisation des différents publics à la qualité des produits issus de l'agriculture biologique et à leur valorisation dans l'alimentation, particulièrement en restauration collective, doit donc être accompagnée.

Partant du principe que l'initiation à une nourriture saine doit se faire dès le plus jeune âge et qu'elle diffuse ainsi au niveau des parents, la Fédération Départementale des CIVAM du Gard mène une opération pionnière en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire (écoles, collèges, lycées). Il s'agit de sensibiliser et mobiliser les équipes de restauration des établissements, les jeunes consommateurs et leurs familles. L'opération « Manger Bio » a également pour enjeu de structurer la filière bio départementale et régionale. L'organisation de l'offre locale de produits « bios » passe aujourd'hui par l'idée d'une plateforme régionale de produits biologiques permettant d'assurer la logistique de conditionnement et de transports de ces produits.

Cette opération repose également sur le savoir-faire de l'association Un plus Bio qui réalise pratiquement des missions d'appui, de conseil, de formation et de sensibilisation dans les établissements du Gard, de l'Hérault et entend développer cette opération dans des établissements pilotes sur les autres départements. Les établissements proposent ainsi un à plusieurs repas « bios » dans l'année et utilisent de manière plus ou moins régulières de produits « bios » dans leurs menus.

Il conviendrait d'attribuer pour la réalisation de l'opération Manger Bio une subvention de 20 000 € à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard sur un montant total de 101 380 € conformément à l'annexe I.

Enfin, pour soutenir le travail de l'association Un plus Bio au niveau des lycées régionaux, il conviendrait d'attribuer une subvention de 42 000 € sur un montant total de 129 100 € TTC conformément à l'annexe I.

↳ **Syndicat de producteurs viticoles**

Syndicat des Producteurs de Vins de Pays d'Oc

Le Syndicat des Vins de Pays d'Oc est aujourd'hui le premier exportateur français de vin et le quatrième exportateur mondial de vins de cépage. Après s'être doté en 2004 d'une salle de dégustation de 54 postes lui permettant d'assumer l'agrément de près de 5 millions d'hectolitres, le Syndicat des Vins de Pays d'Oc envisage la création d'un espace réceptif polyvalent afin d'être en mesure de recevoir dans les meilleures conditions importateurs, voyages de presse, groupe, metteurs en marché et producteurs mais aussi d'organiser des sessions de formations destinées aux prescripteurs d'opinion (sommeliers, restaurateurs) et jeunes consommateurs (initiation à la dégustation).

Le Syndicat de Vins de Pays d'Oc sollicite l'appui financier de la Région pour réaliser son projet d'un coût total de 145.586 €.

Ainsi, il conviendrait d'apporter au Syndicat de Vins de Pays d'Oc une subvention de 58.234 €.

Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône

Afin de faire face à une crise sans précédent (perte de 15% de ses marchés et chute des cours de près de 50%), l'appellation des Côtes du Rhône a décidé de concentrer ses efforts sur un plan d'action afin de se donner les moyens, de sortir de cette situation difficile, le plus rapidement possible.

Le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône a été chargé par l'Union des Maisons du Rhône (négoce) et sur certains points par Inter Rhône de la mise en œuvre d'un plan d'action comportant les 4 axes suivants :

- maîtrise des volumes mis en marché
- amélioration qualitative des vins
- conquête de nouveaux marchés (axe développé dans le programme de Inter Rhône)
- accompagnement des exploitations en crise.

Le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône sollicite la Région pour un accompagnement exceptionnel en 2005 – 2006 de ce programme.

Il est proposé au Conseil Régional de concentrer son intervention sur les axes de « maîtrise des volumes mis en marchés » et d'« amélioration qualitative des vins ». Sur cette partie du programme, le Syndicat engagera des dépenses à hauteur de 200 000 €.

il est proposé au Conseil Régional d'attribuer au Syndicat des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône une subvention de 50 000 € pour son plan d'action 2005 – 2006 d'un montant total de 200 000 €.

↳ Dispositif spécialisé d'accompagnement de la montagne et de l'élevage

SUAMME

Dès 2004, le Conseil Régional a souhaité que les professionnels de la montagne et de l'élevage engagent un rapprochement entre les différentes structures régionales impliquées dans le développement des territoires de montagne et des zones de piémont.

Afin de répondre à cette orientation, le Service d'Utilité Agricole Interchambres Montagne Méditerranéenne et Elevage (SUAMME) a été lancé par les six Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) en décembre 2004. Depuis un travail de concertation associant professionnels et techniciens a été mis en place permettant la définition des missions du SUAMME, en intégrant les dispositifs existant au niveau de la Chambre d'Agriculture de la Lozère et du Service Interchambres Montagne Elevage (SIME) et en cohérence avec les autres organismes en charge des questions liées à l'élevage comme Languedoc-Roussillon Elevage.

Le SUAMME a vocation à constituer à l'échelle régionale un réseau d'appui technique spécialisé sur la gestion et la mise en valeur des territoires de montagne et l'économie de la montagne méditerranéenne et de l'élevage. Pour cela, ses missions consisteront principalement en :

- l'expertise territoriale,
- le développement du pastoralisme,
- la valorisation des productions végétales,
- la valorisation des productions animales.

Un programme opérationnel a été élaboré par le SUAMME. Il est composé d'actions qui, pour la plupart, ont été initiées par le SIME et la Chambre d'Agriculture de la Lozère dès le 1^{er} janvier 2006 en totale concertation avec le SUAMME (cf. tableau présenté en annexe VIII).

Le transfert de ces actions et des moyens pour leur mise en œuvre vers le SUAMME se réalisera au cours du second semestre 2006. Un dispositif de 20 ingénieurs constituera les moyens opérationnels du SUAMME pour cette période.

Par ailleurs, pour des raisons contractuelles entre la Région, l'Union européenne et l'Etat, les actions liées au Plan de Développement Rural National (PDRN) et relatives au volet démonstration de la mesure j (Pastoralisme) doivent être poursuivies par le SIME et la Chambre d'Agriculture de la Lozère. Ce programme d'action spécifique permet la mobilisation complémentaire globale de crédits européens d'un montant de 207 500 €. Afin de mobiliser sur l'ensemble de l'année 2006 les crédits du volet démonstration de la mesure j du PDRN, le SIME et la Chambre d'agriculture de la Lozère ont déposé dès décembre 2005 une demande de financement pour le volet « démonstration mesure j » avant la mise en œuvre opérationnelle du SUAMME au second semestre 2006.

Par ailleurs, afin de mettre en place la gestion en paiement dissocié par le CNASEA des crédits de la mesure j du PDRN volet démonstration au profit du SIME et de la Chambre d'Agriculture de la Lozère, il est nécessaire de prévoir un avenant n° 2 à la convention initiale signée le 30 novembre 2004, présenté en annexe X.

Il conviendrait donc d'attribuer au SUAMME une subvention de 542 500 € conformément à l'annexe I, pour son programme d'action d'un montant total de 1 460 000 € présenté en annexe VIII.

Sur le volet mesure j du PDRN, il conviendrait donc d'attribuer une subvention de 130 500 € au SIME conformément à l'annexe I pour son programme d'action d'un montant total de 261 000 € présenté en annexe VIII et une subvention de 77 000 € à la Chambre d'Agriculture de la Lozère conformément à l'annexe I pour son programme d'action de 154 000 € présenté à l'annexe VIII, soit un total de 207 500 €.

La Région apporterait ainsi pour l'année 2006 un financement global de 750 000 € au dispositif d'appui technique spécialisé sur la montagne et l'élevage basé sur le programme du SUAMME et les actions réalisées encore en 2006 par le SIME et la Chambre d'Agriculture de la Lozère conformément au tableau présenté en annexe IX.

Languedoc Roussillon Elevage : programme d'actions 2006

Languedoc Roussillon Elevage est une structure interprofessionnelle qui joue un rôle moteur dans l'organisation économique des éleveurs, en coordonnant les besoins des groupements avec les politiques de filières et qui constitue également le lieu d'échange et de concertation des acteurs des filières d'élevage de Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, LRE est le maître d'œuvre régional de la mise en place des actions du Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006.

Dans le contexte de réorganisation des structures professionnelles intervenant dans le domaine de l'élevage en Languedoc-Roussillon, avec la création du SUAMME, et dans une période de fin de contrat de plan, l'année 2006 constitue une année de transition pour Languedoc-Roussillon Elevage.

Le programme d'actions 2006 est présenté en ce sens et s'articule autour de 5 axes :

- l'animation et la gestion des crédits d'orientation,
- l'impulsion et l'animation d'actions à caractère interprofessionnel,
- l'accompagnement et le conseil, l'ingénierie pour les opérateurs économiques des filières d'élevage,
- l'animation et l'accompagnement des démarches qualité et hygiène,
- la coordination et la valorisation de l'appui technique.

Pour la réalisation de son programme d'actions 2006 d'un montant total de 425 066 € HT, il conviendrait d'attribuer à Languedoc Roussillon Elevage une subvention totale de 130 000 € dont 99 393 € pour son programme d'actions conformément à l'annexe I et 36 607 € au titre de l'accompagnement des démarches de qualité conformément à l'annexe III.

FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) assure la coordination régionale pour la mise en œuvre d'actions à vocation sanitaire au bénéfice des productions animales régionales, en partenariat avec les intervenants dans l'économie des filières d'élevage.

Le programme d'actions 2006 s'articule autour de 3 axes :

- la coordination et la mise en œuvre de schémas régionaux pour la qualification sanitaire du cheptel régional ;
- la veille et la coordination pour la gestion des maladies contagieuses et émergentes ;
- la conception et la diffusion d'outils de sensibilisation des bonnes pratiques sanitaires en élevage.

D'autre part, la FRGDS développe une capacité de réactivité et d'expertise vétérinaire par rapport à toute thématique émergente au niveau régional.

Il conviendrait d'accompagner cette structure pour la mise en œuvre de son programme 2006 qui représente un coût total de 50 000 €. Prenant acte des difficultés rencontrées par la FRGDS du fait de l'absence de subvention européenne pour 2006 et des efforts engagés par les Groupements de Défense Sanitaire départementaux pour équilibrer le budget de la structure régionale, il est proposé d'attribuer de manière exceptionnelle pour l'année 2006 une subvention d'un montant de 30 000 € conformément à l'annexe I.

↳ Dispositif d'accompagnement de la filière bois

Chambre de Commerce et d'industrie de la Lozère

Le département de la Lozère dispose d'une ressource en bois importante dont la récolte n'atteint pas la moitié de l'accroissement annuel.

Cette ressource permet à un tissu d'entreprises de générer de l'emploi et des richesses ; l'économie de cette filière est équivalente à celle du tourisme.

La Chambre de Commerce et d'Industrie souhaite conduire une politique locale volontariste et efficace pour soutenir les entreprises de travaux forestiers, de la première et de la deuxième transformation du bois qui sont confrontées à la baisse des prix des sciages depuis la tempête de 1999, aux exigences de nouvelles normes (NIMP 15, marquage CE...) et à un contexte concurrentiel difficile.

En 2006, cette mission a été inscrite au Contrat de Département de la Lozère pour le plan de financement suivant :

Montant des actions	60.450 €
Département de la Lozère	24.180 €
Région Languedoc-Roussillon	24.180 €

Il est proposé au Conseil Régional d'accorder une aide de 24.180 € à la Mission Industrie du Bois pour l'année 2006, pour son programme d'actions d'un montant de 60.450 €, comprenant :

- conseil, aide à la création et au développement des entreprises
- actions collectives structurantes :
 - marquage CE des produits de construction
 - valorisation des écorces de pin sylvestre en chimie fine
 - salon FORUM Bois
 - initiation et animation de Systèmes Productifs Locaux, deux axes d'intervention déjà identifiés : le secteur de la palette et la valorisation du châtaignier à bois des Cévennes.

Dans ces différentes actions la Mission Industrie Bois pourra être élargie en fonction de la demande notamment sur le territoire des Cévennes Gardoises.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Ruralité – Agriculture – Viticulture – Productions méditerranéennes – Prévention des risques naturels, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés, conformément aux tableaux présentés en annexes I à III,
- d'approuver les programmes d'action 2006 des différentes structures conformément aux tableaux présentés en annexes IV à IX,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 relatif à la gestion en paiement dissocié par le CNASEA de la mesure j du PDRN volet démonstration en région Languedoc-Roussillon présentée en annexe X,
- d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires concernés la convention type adoptée le 23 décembre 2005 correspondant aux opérations financées,

– d'imputer les crédits correspondants pour un montant total de 1 678 660 €, dont 263 907 € au chapitre 961 article 657, 1 356 519 € au chapitre 962 article 657, et 58 234 € au chapitre 909 article 1309 du budget 2006 de la Région.

Le Président
Georges FRÉCHE

Programme 13CE – Chapitre 962 - article 657

N° Dossier	Bénéficiaire	Opération	Montant de l'opération	Subvention Région
06 010195	CCI DE LA LOZERE	Mission Industrie Bois (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	60 450	24 180
06 005261	FRCA	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	99 192	67 496
06 006400	FRCIVAM	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	44 400	23 200
06 010206	FDCIVAM 30	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	135 680	32 000
06 010214	FDCIVAM 34	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	35 350	6 000
06 010215	Association « Un plus Bio »	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	129 100	42 000
06 007488	Chambre Régionale d'Agriculture	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	332 521	133 800
06 010276	FRAB	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	177 000	104 450
06 010277	LRE	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	302 704	93 393
06 005262	SIME	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	261 000	130 500
06 010278	Chambre d'Agriculture de la Lozère	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	154 000	77 000
06 011472	SUAMME	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	1 460 000	542 500
06 005482	FRGDS	Programme d'actions 2006 (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	50 000	30 000
06 011602	Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône	Programme d'actions 2005-2006 (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006)	200 000	50 000
TOTAL			3 441 397	1 356 519

INVESTISSEMENTS MATERIELS

Programme 13CE – Chapitre 909

N° Dossier	Bénéficiaire	Opération	Coût de l'opération	Subvention Région
06 009149	Syndicat des Producteurs de Vins de Pays d'Oc	Création d'un espace polyvalent d'accueil et de formation	145 586	58 234
TOTAL			145 586	58 234

Rendue exécutoire
le 21/07/2006

Programme 13CD – Chapitre 961 - article 657

N° Dossier	Bénéficiaire	Opération	Montant de l'opération	Subvention Région
06 007488	Chambre Régionale d'Agriculture	Programme d'actions 2006 « Bienvenue à la Ferme » (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	121 809	84 000
06 10276	FRAB	Programme d'actions 2006 « volet promotion » (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	220 000	143 300
TOTAL			341 809	227 300

Programme 13CA – Chapitre 961 - article 657

N° Dossier	Bénéficiaire	Opération	Montant de l'opération	Subvention Région
06 010277	LRE	Programme d'actions 2006 « volet qualité » (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006)	122 362	36 607
TOTAL			122 362	36 607

FRCA : PROGRAMME D' ACTIONS 2006

(réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)

ACTIONS	BUDGET GLOBAL	SUBVENTION REGION
Coordination, impulsion	37260	24840
Révision et économie des filières	25104	16422
Innovation et soutien aux démarches de qualité	25245	19074
Vie coopérative	11583	7160
TOTAL	99192	67496

FEDERATION REGIONALE DES CIVAM

PROGRAMME D' ACTIONS 2006

(réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)

ACTIONS (Porteur de l'action)	BUDGET GLOBAL	SUBVENTION REGION
Animation réseau (FRCIVAM)	19700	15200
Commercialisation (FRCIVAM)	24700	8000
Création d'activités pour les femmes en milieu rural (FDCIVAM 30)	34300	12000
Manger bio (FD CIVAM 30)	101 380	20 000
Femmes de conchyliculteurs du Bassin de Thau (FDCIVAM 34)	35350	6000
TOTAL	215 430	61 200

Pour mémoire : FDCIVAM du Gard, opération « Manger Bio »

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

PROGRAMME D' ACTIONS 2006

(réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)

ACTIONS	BUDGET GLOBAL	SUBVENTION REGION
VOLET CONTRACTUALISATION		
Coordination régionale expérimentation en productions végétales	87239	34000
Développement de l'agriculture durable	9563	3200
Adaptation des filières aux marchés	50973	20400
Energies renouvelables	13332	5300
Développement des ressources humaines, formation	68717	27400
Diffusion et communication : édition	30000	15000
Agricultures et territoires péri- urbains	29969	11500
Hydraulique et gestion de l'eau	42728	17000
Sous-total contractualisation	332521	133800
VOLET PROMOTION		
Bienvenue à la Ferme : structuration	51809	34000
Bienvenue à la ferme : actions de promotion	70000	50000
Sous-total promotion	121809	84000
TOTAL	454330	217800

FRAB : PROGRAMME D' ACTIONS 2006

(réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)

ACTIONS	BUDGET GLOBAL	SUBVENTION REGION
VOLET CONTRACTUALISATION		
Accompagnement vente directe, GMS, communication	49 500	37 200
Coordination régionale	38 000	11 400
Veille économique	37 000	29 600
Travail avec les lycées	52 500	26 250
Sous-total contractualisation	177 000	104 450
VOLET PROMOTION		
Matériel de PLV	67 000	53 520
Millesime Bio 2007	83 000	50 000
Autres (signalétique des exploitations, etc...)	70 000	48 000
Sous-total promotion	220 000	143 300
TOTAL	397 000	247 750

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE SUAMME**PROGRAMME D'ACTION 2006 (réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)**

Hors actions menées par le SIME et la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE
dans le cadre de la mesure j du PDRN

Domaines d'intervention	Coût de l'action	Subvention Région
Expertise territoriale/Pastoralisme	461 000	171 296
Valorisation des productions animales et végétales	999 000	371 204
	1 460 000	542 500

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE SIME**PROGRAMME D'ACTION 2006 (réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)**

volet démonstration mesure j du PDRN

Domaines d'intervention	Coût de l'action	Subvention Région	Subvention Union Européenne
Volet démonstration mesure j 2006	261 000	130 500	130 500

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE
PROGRAMME D'ACTION 2006 (réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)

volet démonstration mesure j du PDRN

Domaines d'intervention	Coût de l'action	Subvention Région	Subvention Union Européenne
Volet démonstration mesure j 2006	154 000	77 000	77 000

PROGRAMME D'ACTION 2006 DU SUAMME
(réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006)

Intégrant les actions menées par le SIME et la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE
au titre de la mesure j du PDRN

Maître d'ouvrage	Objet	Dépense éligible	Subvention Région
SIME	Programme d'action : volet démonstration mesure j 2006	261 000	130 500
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE	Programme d'action : volet démonstration mesure j 2006	154 000	77 000
SUAMME	Programme d'action 2006 hors volet démonstration mesure j	1 460 000	542 500
		1 875 000	750 000

AVENANT N°2

relatif à la gestion en paiement dissocié par le Cnasea

de la mesure « J » du PDRN – Amélioration des terres (pastoralisme)

volet démonstration, en région Languedoc-Roussillon

Entre

La Région Languedoc-Roussillon, ayant son siège 201, avenue de la Pompignane – 34064 MONTPELLIER CEDEX 2, représentée par son Président en exercice, Monsieur Georges FRÊCHE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 27 octobre 2004 et du Conseil Régional en date du 20 juillet 2006, ci après dénommée la Région,

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité représenté par le Directeur Général de la forêt et des affaires rurales, Monsieur Alain MOULINIER,

d'une part,

Et

Le CNASEA, Etablissement Public ayant son siège, 2, rue du Maupas – 87040 LIMOGES cedex 1, représenté par son Directeur Général, Monsieur Michel JAU,

d'autre part,

Vu la convention relative à la gestion en paiement dissocié par le CNASEA de la mesure J du PDRN – Amélioration des terres (pastoralisme), volet démonstration, en région Languedoc Roussillon, signée le 30 novembre 2004 et l'avenant n°1 à la convention initiale, signé le 26 août 2005 ;

Vu la note de service DGFAR/MER/SRDR/N2006-5005 du 10 février 2006 relative aux interventions des collectivités territoriales de certains établissements publics et du FNADT dans les actions prévues au Plan de Développement Rural National - Enveloppes de droits à engager 2006;

Vu la note de service DGFAR/MER/N2006-5008 du 01 mars 2006 relative aux contrôles des mesures du règlement de développement rural (plan de développement rural national et DOCUP objectif 2) *hors mesure d'aides à la surface; pour la programmation 2000-2006*

Vu la délibération n°01.51 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 octobre 2004, la délibération n°01.49 de la Commission Permanente du 7 juillet 2005 et la délibération n°.... du Conseil Régional du 20 juillet 2006.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1: Programme d'action du volet démonstration mesure j 2006 en Languedoc Roussillon

Le programme d'action 2006 du volet démonstration mesure j est défini conformément à l'annexe 1 au présent avenant.

**Rendue exécutoire
le 21/07/2006**

Article 2 :

L'article 2 de l'avenant n°1 à la convention initiale est annulé et remplacé comme suit :

Toute modification à la présente convention ou à ses annexes sera portée par avenant.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au paiement du solde des dossiers engagés au titre de l'année 2004, 2005 et 2006 et au plus tard le 31/12/2007.

En outre, en cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles, chacune des 2 autres parties aura la faculté de résilier de plein droit la présente convention, après un délai de 2 mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

Au terme de l'opération, le CNASEA poursuit les contrôles et le recouvrement des ordres de reversement.

La clôture de la convention interviendra après réalisation des derniers paiements, recouvrement ou apurement de tous les ordres de reversement, solde des frais de gestion et lorsque la totalité des crédits cofinancés (jusqu'à l'apurement des comptes par la Commission des Communautés Européennes) seront soldés.

Fait sur pages, en exemplaires, à MONTPELLIER, le

Le Président de la Région Languedoc-Roussillon Le Directeur Général de la Forêt et des Affaires Rurales du CNASEA Le directeur général

Georges FRÊCHE

Alain MOULINIER

Michel JAU

Pièce(s) jointe(s) :

- ANNEXE 1 : Fiche descriptive de l'action ;

**Rendue exécutoire
le 21/07/2006**

Annexe 1

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON AU TITRE DE LA MESURE J DU PDRN : AMELIORATION DES TERRES – PASTORALISME – VOLET DEMONSTRATION

Volet démonstration

Titre de l'action :

Articulation de la politique régionale en faveur du pastoralisme avec celle menée au niveau national et communautaire, spécifiée dans le PDRN, mesure j : amélioration des terres – volet démonstration, expérimentation.

Collectivité présentant l'aide : Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Nature de l'action :

Le volet démonstration de la mesure J du PDRN est traduit dans un programme d'action dont l'objectif principal est l'élaboration et la diffusion de références sur les techniques d'amélioration pastorales.

Ce programme d'actions est décliné au travers des actions suivantes :

- mise en place d'un observatoire de parcelles pastorales ;
- élaboration et diffusion de références pastorales (conduite de troupeaux et gestion écologiques des milieux naturels...);
- recherche et mise au point de références méthodologiques reproductibles sur l'aménagement et les démarches territoriales ;
- expérimentation et démonstration sur l'équipement en cabanes pastorales en Languedoc-Roussillon.

Territoire concerné : région Languedoc-Roussillon

Mesure et sous-mesure du PDRN utilisées : **Mesure J sous-mesure 0A**

Bénéficiaires : SIME et Chambre d'Agriculture de la Lozère

Modalités de financement :

50% Etat et/ou collectivités territoriales

50% FEOGA-G

Période de mise en œuvre : 2006

Financement de la Région :

77 000 euros pour la Chambre d'Agriculture de la Lozère en 2006

130 500 euros pour le SIME en 2006

Modalités de gestion envisagées :

Instruction : Les services de la Région Languedoc-Roussillon en relation avec le MAAPR (DGFAR-bureau des équipements des exploitations) et la DRAF.

Circuit de paiement avec le CNASEA : Dissocié